



TEXTE n° 238
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

7 mars 2019

PROPOSITION DE LOI

*visant à **augmenter le salaire minimum et interprofessionnel de croissance**
et les **salaires en accompagnant les très petites entreprises**
et **petites et moyennes entreprises.***

L'Assemblée nationale n'a pas adopté la proposition de loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 7 mars 2019.

Le Président,

Signé : RICHARD FERRAND



ISSN 1240 - 8468

Imprimé par l'Assemblée nationale